

Question présentée par le député :

M. Mauro Poggia

Date de dépôt : 17 septembre 2013

Question écrite

CEVA: L'étude d'impact côté français a-t-elle été réalisée?

La Tribune de Genève nous apprenait le 8 décembre 2011 que l'Autorité environnementale française souhaitait que l'étude d'impact soit complétée sur plusieurs points, à savoir les impacts sur la biodiversité du franchissement du Foron, le traitement des matériaux excédentaires, une présentation synthétique des impacts de ce projet transfrontalier en Suisse et la définition des mesures de traitement du bruit en liaison avec les trafics prévus.

Il ne fait aucun doute que les réponses aux questions demandées ont dû être données, compte tenu du temps écoulé.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre à la question suivante :

Le Conseil d'Etat dispose-t-il du rapport remis à l'Autorité environnementale française et peut-il le rendre public ?